

# Une majorité possible pour sortir l'IVG du code pénal

## ÉTHIQUE Vers une majorité alternative, sans le CD&V et la N-VA ?

► Le VLD s'apprête à déposer une proposition de loi et le MR se penche sur un texte.

► Défi, PS, Ecolo-Groen et SPA sont déjà prêts.

► Avec la mise en péril de ce droit au niveau européen, le temps semble venu.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres, dit-on. Et si les attaques des uns renforçaient à présent les convictions des autres ? Car si les associations féministes et laïques militent depuis belle lurette pour que la Belgique sorte définitivement l'IVG du code pénal, force est de constater que pendant des années, cette revendication ne suscitait guère un grand engouement dans le monde politique.

Le contexte a changé cependant : tant à l'international qu'au niveau belge. La sortie de l'IVG du code pénal, longtemps snobée par les partis, revient donc en force dans le débat politique. Et se fraie même un chemin vers une majorité alternative, avec le soutien du VLD et d'une partie des députés MR.

Dès le mois de mai dernier, Défi tout d'abord, le PS ensuite, ont déposé des propositions visant donc à retirer l'article 350 du code pénal (l'article qui pénalise l'IVG). En juillet, les socialistes flamands ont embrayé, déposant

quant à eux une résolution. Enfin, en janvier dernier, le groupe Ecolo-Groen à la chambre a, lui aussi, apporté sa pierre à l'édifice avec une proposition.

La Plateforme « Abortion Rights » dont la revendication de sortie du code pénal était jusqu'à peu audible, a ainsi trouvé des oreilles attentives dans différents partis. « *La loi de 90 a donné une grande sécurité aux médecins et aux femmes*, explique Sylvie Lausberg, chargée d'études au Centre d'Action Laïque et membre de la Plateforme. *Mais il est clair que lorsqu'on regarde ce qui se passe en Europe aujourd'hui, avec notamment les pays de l'Est qui sont redevenus très*

*conservateurs, la tentative de l'Espagne de revenir sur ce droit, des reculs possibles en Croatie, en Grèce, etc., c'est inquiétant. Les politiques progressistes semblent enfin réaliser qu'il faut réagir.* »

Certaines « menaces » internes à la Belgique ont aussi mobilisé les progressistes de tous partis. Depuis plus d'un an, le CD&V agite fréquemment une proposition de loi visant à donner un statut juridique au fœtus dès la conception, afin de pouvoir inscrire au registre de l'Etat civil et enterrer des enfants nés sans vie. L'absence d'un nombre de semaines minimum fait craindre une atteinte possible à l'IVG. Pour Kattrin Jadin, du Mouvement Réformateur, « *ce sont ces propositions qui créent un réel émoi et qui font peur* ». Plusieurs membres MR (dont la ministre du budget Sophie Wilmet) ont

par ailleurs signé le « manifeste des 350 », manifeste visant donc la sortie de l'IVG du code pénal. Kattrin Jadin, Gauthier Calomne et Richard Miller planchent actuellement sur un texte à présenter à la Chambre, même si, en cas de vote à un moment donné, les libéraux francophones ont toujours laissé la liberté à chaque député sur les questions éthiques.

A cela s'ajoute la sortie de la NVA, fin février, qui se rallie à la proposition de loi du CD&V sur les enfants mort-nés. Le MR, par la voix de son chef de groupe à la Chambre, Denis Ducarme, a rapidement exclu « *toute évolution visant à produire un acte de nais-*

**« Les politiques progressistes semblent réaliser qu'il faut réagir »**

SYLVIE LAUSBERG, CENTRE D'ACTION LAÏQUE

*sance pour le fœtus* ».

Enfin, le VLD, ne laisse désormais plus de doute quant à son soutien à une possible dépénalisation totale de l'IVG. La députée Carina Van Cauter confirme : « *Notre proposition de loi est presque prête, elle doit à présent passer par les canaux du parti. Mais sur le fond, il ne devrait y avoir aucune opposition en interne.* »

Pour l'heure, les propositions en faveur d'une sortie de l'IVG du code pénal devraient revenir sur la table après les vacances de Pâques. L'enjeu central sera en réalité politique : le gouvernement suédois acceptera-t-il de se diviser et de voter une loi avec une majorité alternative ? Le

CD&V et la N-VA restent en effet opposés à ce pas supplémentaire. Le CDH, quant à lui, marche sur des œufs. La semaine dernière, le secrétaire général des jeunes humanistes, Joaquim Hernandez-Dispiaux, appelait à sortir définitivement l'avortement du code

pénal dans une carte blanche au *Soir*. « Pour le CDH, il faut respecter les personnes, respecter les convictions de chacun et [...] la loi telle qu'elle existe aujourd'hui », nous communiquent par contre les instances officielles du parti. Entendez : ne rien changer.

Numériquement, il existerait donc bien une majorité. Avant de débattre des conditions d'une loi (allongement du délai au-delà de 12 semaines ?), on pourrait se diriger vers un vote sur le simple principe de dépenalisation totale. ■

ELODIE BLOGIE

## GENRE

### Accusé, Stéphane Mercier réagit

Après la polémique en raison de ses propos anti-avortement tenus lors de cours à l'UCL, Stéphane Mercier se voit accusé par ses étudiants d'avoir tenu des propos homophobes et transphobes. Selon eux, le prof aurait assuré que la

lutte contre les discriminations de genre consiste en « la criminalisation d'un discours jugé déviant par l'idéologie genrée ». Il aurait comparé, par ailleurs, l'homosexualité à l'inceste. Contacté par *Le Soir*, il assure avoir voulu « exposer une critique philosophique en règle de l'idéologie du genre ». Il aurait présenté « *La Loi du genre* » de Drieu Godefridi et « *La*

*théorie du genre, ou Le monde rêvé des anges* » de Bérénice Levet. « Très en accord avec les critiques sévères exprimées » par ces auteurs, il considère que « l'on ne puisse être taxé d'"homophobe" ou de "transphobe" en proposant une synthèse des vues philosophiques développées dans des ouvrages publiés de manière honnête, légale et légitime ».

TH.C.A.